



Rapport annuel 2016

**SMICTOM DE L'OUEST
AUDOIS**

SOMMAIRE

A - PRESENTATION DU SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS	p. 1
1 - L'assemblée délibérante du syndicat	
2 - Les compétences	
3 - Le personnel	
4 - Le périmètre	
5 - La population	
6- La participation financière des communes adhérentes	
B - LES COLLECTES	p. 7
1 - La collecte des recyclables	
a/ Organisation de la collecte	
b/ Résultats	
c/ Filière des emballages collectés	
2 - La collecte des ordures ménagères résiduelles	
a/ Organisation de la collecte	
b/ Résultats	
c/ Redevance Spéciale	
C - LES ESPACES ECOLOGIQUES (DECHETERIES)	p. 16
1 - Localisation des Espaces Ecologiques	
2 - Horaires d'ouverture	
3 - Les déchets accueillis	
4 - Les conditions d'accès aux Espaces Ecologiques	
a/ L'accès aux particuliers	
b/ L'accès aux professionnels	
5 - Récapitulatif des tonnages collectés par le SMICTOM en déchèteries	
D- ACTION DE COMMUNICATION	P.22
E - COMPTE ADMINISTRATIF 2015	p. 27

**A) PRESENTATION
DU SMICTOM
DE L'OUEST AUDOIS**

1- LES COMPETENCES

Le SMICTOM de l'Ouest Audois est un Syndicat Mixte ayant pour compétence la COLLECTE des ordures ménagères sur 57 communes regroupées en 2 Communautés de Communes :

- la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois
- la Communauté de Communes « Piège – Lauragais – Malepère »

La compétence collecte du SMICTOM de l'Ouest Audois s'organise autour de la collecte des emballages ménagers recyclables et des ordures ménagères résiduelles.

Ces différentes collectes sont réalisées par un prestataire de service : la société Suez Environnement anciennement SITA SUD dans le cadre d'un marché public.

Les compétences TRANSPORT et TRAITEMENT ont été transférées à COVALDEM11.

Le SMICTOM de l'Ouest Audois gère 8 Espaces Ecologiques (déchèteries) : BELPECH, BRAM, CASTELNAUDARY, FANJEAUX, LABASTIDE D'ANJOU, MONTREAL, SAINT PAPOUL et VILLENEUVE-LA-COMPTAL.

2- L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU SYNDICAT

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois compte 35 délégués parmi lesquels :

- le Président :
 - Alain CARLES
- et 7 Vice-présidents :
 - Jacques DANJOU ;
 - Evelyne GUILHEM ;
 - Pierre VIDAL ;
 - Jean-Paul POISSENOT ;
 - Jérôme DARFEUILLE ;
 - Francis ANDRIEU ;
 - Christophe BRUNEL.

3- LE PERSONNEL

- 1 responsable administratif et technique
- 1 secrétaire
- 1 ambassadrice du tri
- 8 gardiens des Espaces Ecologiques

Personnel détaché du SMICTOM chez SITA SUD :

- 2 chauffeurs bennes

4- LE PERIMETRE



Communautés de Communes :

- PIEGE - LAURAGAIS - MALEPERE
- CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS



5- LA POPULATION

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS	38 874 habitants	57 Communes
Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois (C.C.C.L.A.)	22 391 habitants	19 Communes
Communauté de Communes "Piège - Lauragais - Malepère" (C.C.P.L.M.)	16 483 habitants	38 Communes

Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois

	2016
AIROUX	158
CASTELNAUDARY	12 043
FENDEILLE	596
ISSEL	495
LABASTIDE D'ANJOU	1 195
LABECEDE LAURAGAIS	436
LASBORDES	834
LAURABUC	410
MAS SAINTES PUELLES	920
MIREVAL LAURAGAIS	161
MONTFERRAND	534
RICAUD	308
SAINT MARTIN LALANDE	1133
SAINT PAPOUL	775
SOUILHANELS	439
TREVILLE	109
VERDUN EN LAURAGAIS	280
VILLEMAGNE	287
VILLENEUVE LA COMPTAL	1 278
TOTAL CCCLA	22 391

Communauté de Communes de Piège, Lauragais, Malepère

	2016
BELPECH	1329
BRAM	3539
CAHUZAC	36
CARLIPA	326
CAZALRENOUX	83
CENNE-MONESTIES	400
FANJEUX	863
FONTERS DU RAZES	79
LA FORCE	212
GAJA LA SELVE	142
GENERVILLE	63
LA CASSAIGNE	212
LAFAGE	93
LASSERRE DE PROUILLE	238
LAURAC	183
MOLANDIER	238
MONTREAL	2110
ORSANS	96
PECH LUNA	104
PECHARIC ET LE PY	31
PEXIORA	1326
PLAIGNE	112
PLAVILLA	126
RIBOUISSE	110
SAINT AMANS	63
SAINT GAUDERIC	86
SAINT JULIEN DE BRIOLA	81
SAINT SERNIN	41
VILLASAVARY	1281
VILLAUTOU	59
VILLENEUVE LES MONTREAL	266
VILLEPINTE	1291
VILLESISCLE	371
VILLESPIY	366
BREZILHAC	181
FENOUILLET DU RAZES	92
FERRAN	111
HOUNOUX	143
TOTAL CCPLM	16483

6- LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES ADHERENTES

La principale ressource financière du SMICTOM provient de la participation de ses communes fixée depuis 2016 à 112 euros par habitant par an au lieu de 109,5 euros.

A la participation de base peuvent s'ajouter des collectes d'ordures ménagères supplémentaires en fonction de la taille de la commune ou de périodes stratégiques (par exemple l'été).

Ces options sont prises en accord avec les Communautés de Communes qui versent mensuellement la participation financière de leurs communes adhérentes au SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS.

B - LES COLLECTES

1- LA COLLECTE DES RECYCLABLES

a/ Organisation de la collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le SMICTOM de l'Ouest Audois a changé le mode de collecte des emballages en verre sur son territoire.

Ces emballages collectés auparavant en porte à porte via les caissettes jaunes sont désormais amenés dans des colonnes « vertes » d'apport volontaire. Le SMICTOM a, pour cette nouvelle collecte augmenté son parc de points d'apport volontaire de plus d'une centaine de colonnes.

La collecte des colonnes s'effectue par camion grue sur niveaux de remplissage donnés chaque semaine par les mairies au SMICTOM de l'Ouest Audois.



Subsiste pour les autres emballages recyclables trois modes de collecte :

➤ **En caissette jaune :**



Sont collectés dans la caissette jaune les emballages suivants :

- bouteilles en plastique,
- briques alimentaires,
- emballages en carton,
- emballages en métal,
- journaux, prospectus et magazines.

Durant le premier trimestre de 2016, seul le verre est refusé dans la caissette alors que les autres emballages, s'ils sont conformes, sont collectés. Après cette phase de transition, en cas de présence de verre, la totalité de la caissette est refusée à la collecte et une étiquette « refus de tri » est accrochée à sa poignée par l'agent de collecte.

Depuis 2016, le tri des emballages en différents flux ne s'effectue plus au camion mais au centre de tri. La collecte est ainsi réalisée par un véhicule type BOM avec un seul compartiment.

➤ **En colonnes d'apport volontaire :**

Le point d'apport volontaire en pied d'immeuble se compose de 3 colonnes, une pour chaque flux :

- colonne « bleue » : journaux, prospectus, magazines ;
- colonne « jaune » : bouteilles en plastique, briques alimentaires, emballages en carton, emballages en métal ;
- colonne « verte » : emballages en verre.

La collecte est réalisée par un camion-grue, une tournée par flux, sur niveau de remplissage.



➤ **En bac jaune de regroupement et colonne verte d'apport volontaire :**



Sont collectés dans un bac à couvercle jaune operculé en point de regroupement :

- bouteilles en plastique,
- briques alimentaires,
- emballages en carton,
- emballages en métal,
- journaux, prospectus et magazines.

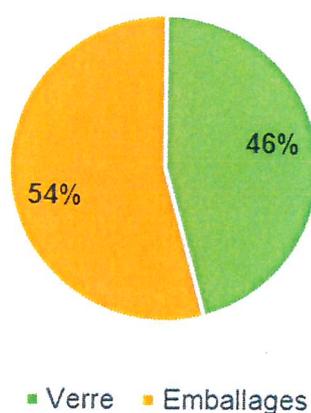
La collecte est réalisée par un camion classique (un seul compartiment), une fois par semaine.

b/ **Résultats** (source : COVALDEM11)

	Tonnages 2016 Points d'apport volontaire	Tonnages 2016 caissettes	Tonnages complets 2016	Répartition
Verre	915	159	1074	46%
Papier, journaux,	53	1185	1273	54%
Emballages	35			

Les papiers, journaux et les emballages sont collectés en un seul flux en caissettes mais sont distingués dans les colonnes d'apport volontaire.

Répartition Emballages Ménagers
Résiduelles pour 2016



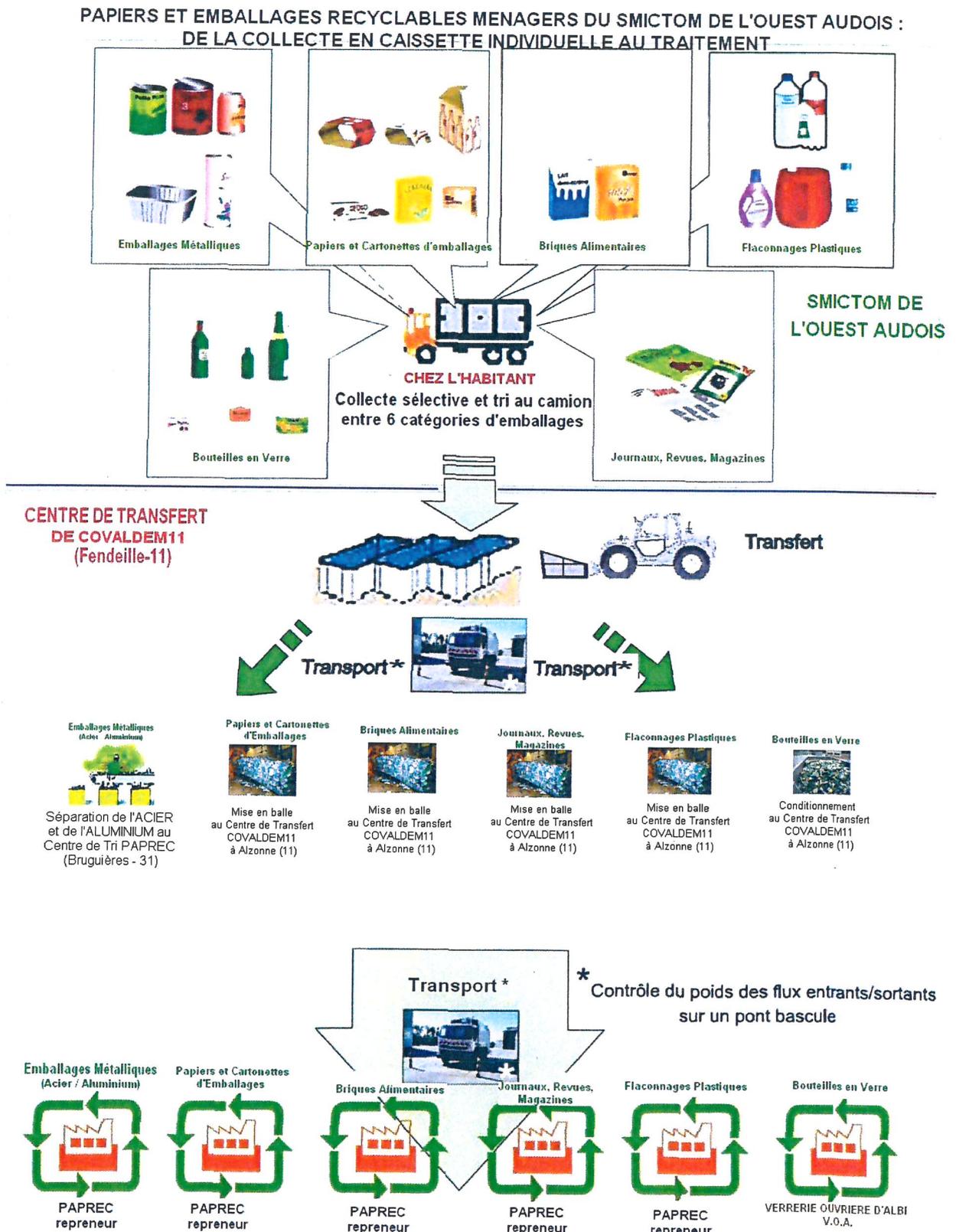
en Tonnes	2015	2016	Augmentation entre 2015 et 2016
Tri sélectif	2144	2347	9%
Dont Verre	945	1074	12%
Dont Emballages	1198	1273	6%

Le poids par habitant d'emballages collectés a ainsi augmenté entre 2015 et 2016 :

<i>kilos/ habitant</i>	2015	2016
Tri sélectif	56	60
Dont Verre	25	28
Dont Emballages	31	33

c/ Filière des emballages collectés

Les tonnages de verre sont transportés à la Verrerie Ouvrière d'Albi par le biais du COVALDEM 11.



2 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



Ordures ménagères résiduelles : part des ordures ménagères restant après collectes sélectives.

a/ L'organisation de la collecte

Les ordures ménagères résiduelles (O.M.R.) sont collectées soit en porte à porte, soit en conteneurs de regroupement selon la commune.

La fréquence de collecte est de :

- **2 collectes hebdomadaires** pour les communes de Castelnaudary, Bram, Labastide d'Anjou, Lasbordes, Mas Saintes Puelles, Saint Martin-Lalande, Villeneuve-la-Comptal, Fanjeaux, Pexiora, Villasavary et Villepinte
- **1 collecte hebdomadaire** pour les autres communes :

Du fait de la mise en place du nouveau marché de collecte au 1^{er} janvier 2016, les Communautés de Communes peuvent décider de financer des options ou des prestations supplémentaires sur tout ou partie de leur territoire tels que Des tournées supplémentaires en période estivale

Les O.M.R. collectées sur le territoire du SMICTOM de l'Ouest Audois sont traitées pour la plus grande partie à l'Unité de Valorisation Énergétique à Lavour et pour une autre part, au Centre d'Enfouissement Technique de Lambert.

Chaque tonne transportée et traitée est facturée par le COVALDEM11.

Le lavage des bacs à ordures ménagères s'effectue trois fois par an.

b/ Résultats

	2015	2016
Tonnages OMR	10 075	9 980
Kg par habitant	264	257

En 2016, le SMICTOM a collecté **9 980 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles. Le poids par habitant d'ordures ménagères collectées a ainsi baissé sur ces deux années passant de 264 kilos d'ordures ménagères par habitant à **257 kilos par habitant**.

c/ Redevance Spéciale

Le SMICTOM assure une collecte spécifique pour les entreprises et établissements publics produisant plus de deux conteneurs de 660 litres par semaine (soit 38 producteurs concernés en 2015).

Chaque année, une convention est signée par ces établissements avec le SMICTOM sur la base d'un volume estimatif de déchets évalués en litres conformément à la délibération annuelle qui fixe les différents tarifs.

Tranche 1	Jusqu'à 68 640 litres correspondant aux deux bacs de 660 litres hebdomadaires	0 €
Tranche 2	Entre 1 et 49 999 (en plus de la tranche 1)	0,043 € le litre
Tranche 3	Au-delà de 50 000 litres (en plus de la tranche 1)	0,029 € le litre

La Redevance Spéciale pour les ordures ménagères a rapporté au SMICTOM en **156 556, 45** euros en 2016.

3 LE COUT DE LA COLLECTE DES DECHETS

Avec la mise en œuvre du nouveau marché le coût de la collecte des ordures ménagères et des recyclables a été modifié en 2016.

Le SMICTOM de l'Ouest Audois a également repris au 1^{er} janvier 2016 la collecte des points d'apport volontaire pour les emballages ménagers recyclés et pour les emballages en verre. Il a ainsi repris les contrats en cours passés par le COVALDEM 11 et VEOLIA pour la collecte du verre et PAPREC pour la collecte des emballages.

Les dépenses liées à la collecte des déchets sont les suivantes :

- **1 710 000 € TTC** pour la collecte **des ordures ménagères et des recyclables en porte à porte et bacs de regroupement** (tranche ferme)
- **30 € HT (soit 33 € TTC) la tonne** pour la collecte **des emballages en verre par PAV**
- **330 € HT (soit 363 € TTC) la tonne** pour la collecte **des emballages ménagers recyclables par PAV**
- **63,08 € HT (soit 68,38 € TTC) la tonne** pour la **collecte des papiers et journaux par PAV**

Cependant, les dépenses les plus importantes du SMICTOM de l'Ouest Audois ne sont pas liées à la collecte des déchets mais à leur traitement.

En effet le prix du traitement des déchets est délibéré par le COVALDEM 11 dont le SMICTOM de l'Ouest Audois est adhérent pour la partie traitement.

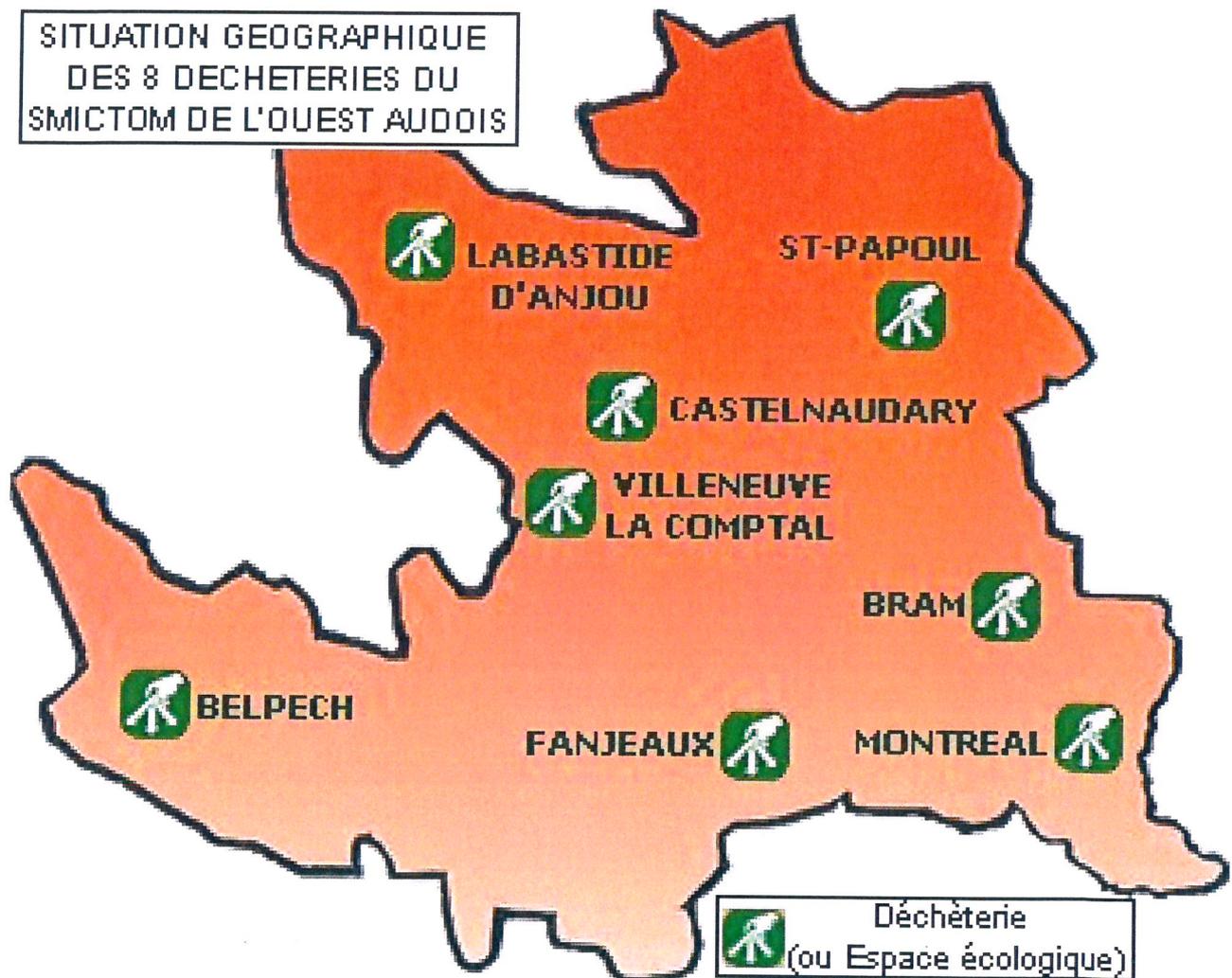
Les emballages recyclables sont revendus par le COVALDEM 11 qui octroie au SMICTOM de l'Ouest Audois une contrepartie financière après déduction du coût du transport.

La principale dépense reste le coût du traitement des ordures ménagères dont le prix à la tonne est de **184,68 € TTC** en 2016, prix identique à 2015. Ce prix est en augmentation en 2017 et va atteindre **189,74 € TTC** en 2017.

C – LES ESPACES
ECOLOGIQUES

(DECHETERIES)

1- LOCALISATION DES ESPACES ECOLOGIQUES



Gestion de 8 ESPACES ECOLOGIQUES:

- BELPECH ;
- BRAM ;
- CASTELNAUDARY ;
- FANJEUX ;
- LABASTIDE DANJOU ;
- MONTREAL ;
- SAINT PAPOUL ;
- VILLENEUVE LA COMPTAL.

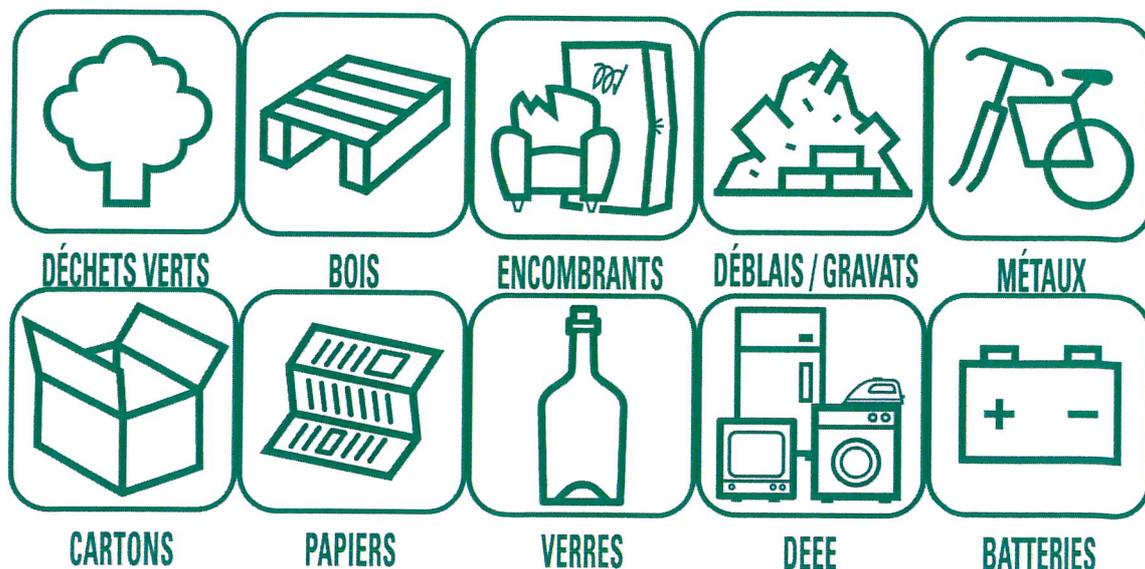
2- HORAIRES D'OUVERTURE

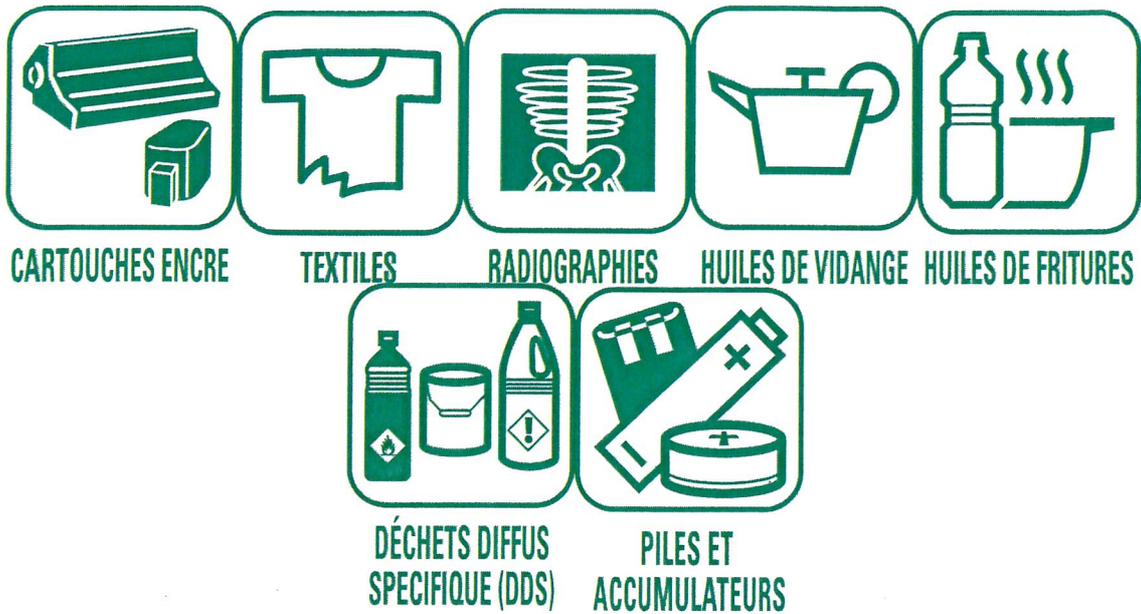
Espace Ecologique	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BELPECH (horaires hiver-été) Chemin de la Croix Blanche		9 h 12 h 14 h 16 h 50 (hiver)		9 h 12 h 14 h 16 h 50 (hiver)		9 h 12 h 14 h 16 h 50 (hiver)
		8 h 12 h 14 h 17 h 50 (été)		8 h 12 h 14 h 17 h 50 (été)		8 h 12 h 14 h 17 h 50 (été)
BRAM Route de Montréal	8h - 12h / 14h - 16 h 50				8h - 12h / 14h - 16 h 50	
CASTELNAUDARY Chemin du Président	8h - 12h / 14h - 16 h 50					
FANJEAUX Z.A.C La Confrérie Route de Mirepoix				8h - 12h 14h - 16 h 50		
						14h - 16 h 50
LABASTIDE D'ANJOU Rue du Lavoir		8h - 12h 14h - 16 h 50				8h - 12h
MONTREAL Chemin de Marquefabes		8h - 12h 14h - 16 h 50		8h - 12h 14h - 16 h 50		8h - 12h 14h - 16 h 50
SAINT PAPOUL Chemin du Terrier Route d'Issel			8h - 12h 14h - 16 h 50			
						14h - 16 h 50
VILLENEUVE LA COMPTAL Chemin de Laval Basse			8h - 12h 14h - 16 h 50			8h - 12h

3- LES DECHETS ACCUEILLIS

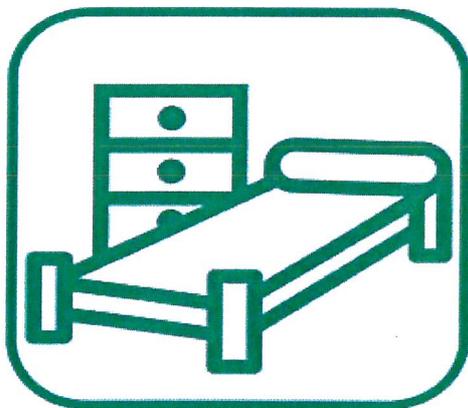
Le fonctionnement des Espaces Ecologiques du SMICTOM est fixé par Règlements Intérieurs.

Les déchets pouvant être accueillis sont les suivants :





Certaines bennes ne sont pas présentes dans toutes les déchèteries, c'est le cas de la benne à bois pour Saint-Papoul ou Labastide et de la benne à gravats pour Villeneuve-la-Comptal.



MOBILIER

Est installée fin mai 2016, en collaboration avec le COVALDEM 11, **une benne Eco-Mobilier** sur la déchèterie de Castelnaudary. Dans cette benne est déposé tout le mobilier : literie, canapé, meubles de cuisine, chaises, tables, commodes, meubles de jardin. Deux bennes sont collectées environ par semaine. Le transport et le traitement de ces déchets sont gratuits contrairement aux autres déchets ce qui diminue les tonnages des encombrants et du bois sur la déchèterie de Castelnaudary

4- LES CONDITIONS D'ACCES AUX ESPACES ECOLOGIQUES

a/ L'accès aux particuliers

Pour les particuliers, les apports sont gratuits mais restent limités à 1 m³ par jour pour les déchets solides et à 10 litres par jour pour les déchets liquides.

b/ L'accès aux Professionnels

➤ Droit d'accès :

Pour accéder aux Espaces Ecologiques du SMICTOM de l'Ouest Audois :

- le professionnel qui a une adresse professionnelle sur le territoire du SMICTOM doit se procurer une carte d'accès annuelle au tarif de 20 Euros.
- le professionnel qui a un chantier sur le territoire du SMICTOM, sans y avoir d'adresse professionnelle, doit donner une caution de 90 € par chèque au SMICTOM de l'Ouest Audois.

➤ Conditions tarifaires et quantitatives :

	DECHETS ACCEPTES		TARIFS	QUANTITE LIMITEE A
DEPOTS PAYANTS	Encombrants, tout-venant		45 Euros T.T.C. / m ³	1 m ³ par jour
	Gravats	souillés	45 Euros T.T.C. / m ³	
		propres	25 Euros T.T.C. / m ³	
	Bois, Déchets verts		25 Euros T.T.C. / m ³	
	Acides, bases, huiles végétales, peintures, colles, solvants, cartouche de graisse		1 Euro T.T.C. / litre	10 litres par jour
	DECHETS ACCEPTES			QUANTITE LIMITEE A
DEPOTS GRATUITS	Papiers, cartons, ferrailles, verres, vêtements, huiles moteurs, piles, batteries			1 m ³ par jour

5- RECAPITULATIF DES TONNAGES COLLECTES PAR LE SMICTOM SUR SES 8 DECHETERIES (en Tonnes) :

Tonnages	2015	2016	Différence entre 2016 et 2015
Déchets Verts	3374	3344	-30
Bois	1208	1060	-148
Ferraille	603	505	-98
Encombrants- Tout Venant	2003	1791	-212
Gravats	2811	2907	96

D – ACTIONS DE
COMMUNICATION ET DE
PREVENTION DES DECHETS

1 - ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Après la phase de pré lancement fin 2015, la communication pour l'année 2016 avait pour but d'accompagner la nouvelle collecte des emballages en verre mais également d'accompagner la promotion du compostage des bio déchets des ménages.

Plusieurs moyens de communication ont été utilisés pour essayer de toucher différents publics.

a/ Interventions en établissement ou sur stand lors d'évènements locaux :

Des interventions se sont déroulées auprès des élèves :



- de Ribouisse, environ 20 enfants le 19 janvier 2016 ;

- de Carlipa, environ 20 enfants de la GS au CE1 le 18 février 2016 ;

- de Montferrand, environ 27 enfants du CE2 au CM2 le 8 mars 2016

- primaire Prosper Estieu de Castelnaudary, environ 50 enfants du CE2 au CM1 le 3 Juin 2016 ;



- maternelle Jean Moulin de Castelnaudary, environ 40 enfants de GS les 6 et 7 juin 2016 ;

- primaire de l'Est de Castelnaudary, environ 100 enfants du CP au CM2 le 9 juin 2016 ;

- Jeanne d'Arc de Castelnaudary, environ 30 enfants du CM1 au CM2 le 5 décembre 2016 ;

Et également lors de la Semaine du Développement Durable organisée par la Ville de Castelnaudary, pour un stand dimanche 10 Avril 2016.

D'autres manifestations ont été organisées :

- auprès du public de l'association de la Confédération Syndicale des Familles (C.S.F.) le 23 mars 2016 ;
- auprès des résidents et du personnel du Foyer des Jeunes Travailleurs Jean Macé à Castelnaudary le 29 novembre 2016 ;

b / Intervention de proximité pour accompagner le changement de mode de collecte du verre :

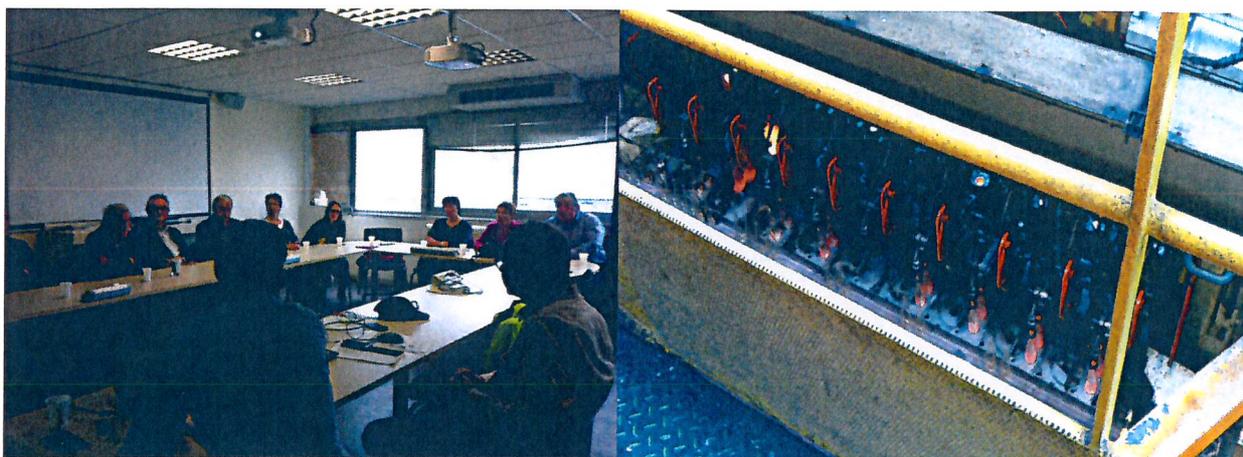
L'ambassadrice de tri du SMICTOM de l'Ouest Audois est également intervenue auprès des habitants en porte à porte pour un rappel des consignes de tri du verre, sur les secteurs les plus réticents au changement de collecte, en fonction des remontées d'information du collecteur :

- Pexiora le 25 janvier 2016 ;
- Villepinte le 4 février, 2016 ;
- Villasavary, le 8 février 2016.

Parallèlement à ces interventions de proximité, d'autres actions ont accompagné la phase de transition du nouveau mode de collecte du verre :

- mailing aux mairies et permanence téléphonique pour aider les usagers dans leur tri du verre ;
- distribution de flyer en caissette jaune par le prestataire de collecte dans les cas de présence de verre ;

c / Visite de la Verrerie Ouvrière d'Albi :



Le SMICTOM de l'Ouest Audois et Eco-Emballages ont organisé le 21 avril 2016 une visite de la Verrerie Ouvrière d'Albi. 13 élus ont répondu présents et ont découvert sur site le recyclage de nos emballages en verre. C'est dans cette usine que tout le verre collecté sur le territoire du SMICTOM de l'Ouest Audois est recyclé. Depuis le

calcin (verre broyé et épuré) jusqu'aux nouveaux emballages en verre, ce processus dure 24h dans des fours chauffé à 1500°C.

d / Elaboration d'un sac de pré-collecte :

L'ambassadrice de tri a réalisé un sac de pré collecte. Ce sac, plus qu'un simple outil de transport, se devait d'être aussi un support de communication. Un long travail a été nécessaire pour élaborer la maquette.

Chacune des faces est imprimée avec pour objectifs le rappel du design des flyers, une présentation attractive des produits recyclés et des consignes de tri claires et adaptées aux différents modes de collecte du territoire.



2 - ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

Le SMICTOM de l'Ouest Audois poursuit sa mise à disposition de composteurs de jardin pour les ménages et projets éducatifs, toujours dans le but de réduire à la source les déchets produits et pris en charge par la Collectivité.

Ainsi, 48 composteurs ont été remis avec bio-seaux et guide de compostage.

Précisément il s'agit de

- 22 Picumnus de 400 litres (photo 2),
- 13 Compostys de 620 litres (photo 1),
- 11 Rapido-Compost de 400 litres
- 2 composteurs pour projet éducatif.



Un accompagnement est proposé avec ces équipements : techniques de compostage et conseils lors de la mise à disposition et disponibilité par tél. ou chez l'habitant pour répondre à ses interrogations sur son compostage.

Le même accompagnement est proposé aux écoles étant équipée avec en plus la possibilité d'aborder cette thématique en animation dans l'établissement.

L'équipement en composteur dans les écoles s'est donc poursuivi en 2016 avec l'école maternelle Jean Moulin et l'école primaire de l'Est à Castelnaudary où les élèves et professeurs ont été initiés au compostage à cette occasion.

E – COMPTE ADMINISTRATIF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 037 006,99		5 037 006,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	369 840,80		369 840,80
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 219,82		52 219,82
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	13 349,86	0,00	13 349,86
67	Charges exceptionnelles	20 969,90	0,00	20 969,90
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	120 351,95	120 351,95
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 493 387,37	120 351,95	5 613 739,32
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	46 015,39	0,00	46 015,39
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	194 199,77		194 199,77
19	<i>Différences sur réalisation d'immo. (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	7 240,80	0,00	7 240,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 600,00	0,00	3 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		251 055,96	0,00	251 055,96
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	37 624,48		37 624,48
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	192 212,45		192 212,45
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	5 112 454,70		5 112 454,70
75	Autres produits de gestion courante	351 692,82	0,00	351 692,82
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	47 836,97	0,00	47 836,97
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 741 821,42	0,00	5 741 821,42
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				610 980,26

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 402,16	0,00	10 402,16
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Différences sur réalisation d'immo.		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		120 351,95	120 351,95
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		10 402,16	120 351,95	130 754,11
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				199 409,04

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.